

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Arrêté du 12 mars 2024

fixant la composition de la commission de sélection des candidates aptes à accéder par la voie du détachement au corps des attachés d'administration de l'Etat

Le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n°2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps ;

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 04 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat

Arrête :

Article 1

La commission de sélection des candidats aptes à accéder par la voie du détachement au corps des attachés d'administration de l'Etat est composée comme suit :

Président :

Monsieur Loïc VANNIER, attaché principal d'administration de l'Etat

Membres :

Monsieur Christian MUKWAYANZO, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Nadia MLECZKO, attaché d'administration de l'Etat

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la cohésion de territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 2024

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation

La cheffe de bureau des recrutements par concours

Signé